

Assemblée communale extraordinaire jeudi 04 mai 2023 à 20h00 à la halle de gymnastique de Chevenez

Madame, Monsieur,

Les citoyennes et citoyens de la Commune de Haute-Ajoie sont invités à participer à l'Assemblée communale extraordinaire qui se déroulera le **jeudi 04 mai 2023 à la halle de gymnastique à Chevenez**.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale du 15 décembre 2022.
2. Discuter et voter le nouveau Règlement d'organisation et d'administration du Syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux usées de Porrentruy et environs (SEPE).
3. Discuter et voter le nouveau Règlement relatif à l'approvisionnement en eau potable (RAEP) ainsi que son règlement tarifaire y relatif.
4. Discuter et voter le nouveau Règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE) ainsi que son règlement tarifaire y relatif.
5. Discuter et voter la consolidation du crédit de construction de CHF 271'000.00, accepté par l'Assemblée communale du 19.12.2019 pour CHF 230'000.00 et par l'Assemblée communale du 30.06.2022 pour CHF 41'000.00 supplémentaires, pour le réaménagement de la place de l'église et du cimetière de Chevenez.

Les règlements mentionnés sous points 2, 3 et 4 de l'ordre du jour sont déposés publiquement à l'administration durant les délais légaux de 20 jours avant et 20 jours après l'Assemblée communale. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public dûment motivées et par écrit au secrétariat communal.

Ces documents sont également disponibles sur le site internet de la commune www.hauteajoie.ch.

Chevenez, le 03 avril 2023

Conseil communal
de Haute-Ajoie